

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 avril 2024

Présents : Jean-Louis BALME, Luc ATGER, Véronique ATGER, Elisabeth BOULAT, Gilbert COMMANDRE, Véronique DUBUS, Anne-Marie FOLCHER, Daniel RUCKERT, Marc VARIN d'AINVELLE, René VOLPILIERE.

Absents et excusés : Gérard COGNET.

.....

Monsieur le Maire propose d'ajouter les 2 points suivants à l'ordre du jour :

- Signature du contrat de crédit-bail avec la communauté de communes pour l'atelier agroalimentaire.
 - Création d'un poste d'agent saisonnier à 13h/semaine pour 3 mois.
- Le conseil municipal donne son accord.

Vote des taux d'imposition de l'année 2024 :

Etant donné que les bases d'imposition ont fortement augmenté et que la situation financière de la commune est saine, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2024 et maintient donc les taux de 2023, soit :

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :..... 39,84%**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :... 195,92%**
- **Taxe d'habitation :..... 11,31%**

Budgets :

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion et les comptes administratifs de 2023 et vote les budgets de 2024.

Budget du service des eaux :

Résultat cumulé de l'exercice 2023 : + 14 259,76 €

Budget 2024 :

Pour la section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 59 728,76 €

Pour la section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 150 368,00 €

Travaux prévus:

- Réfection réseau AEP du Grand-Altier : 40 817,00 € (subvention accordée par le Département 20 000 € + emprunt à réaliser 20 000 €),
- AEP des 4 villages de l'ancienne section de L'Habitarelle : prestation du bureau d'étude et de l'hydrogéologue : 20 000,00 €.
- AEP La Maison Blanche : 33 812,00 € (Subvention accordée par le Département 14 000 € + participation financière du propriétaire de La Maison Blanche 7 474,00 € + emprunt 12 300 €).
- Travaux traitement UV eau du Bergognon + électrification du réservoir : 31 550,00 € (des subventions seront demandées aux financeurs en 2024)

Budget du service assainissement :

Résultat cumulé de l'exercice 2023 : + 19 021,27 €

Budget 2024 :

Pour la section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 39 242,44 €

Pour la section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 21 070,83 €

Budget principal :

Résultat cumulé de l'exercice 2023 : + 458 865,26 €

Budget 2024 :

Pour la section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 967 087,26 €

Pour la section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 735 486,05 €

Travaux prévus :

- Programme voirie 2024 : 48 000,00 € (subventionné à 40% par le Département)
- Travaux de rénovation du bâtiment école – mairie : 250 000,00 € (Subventions à demander)
- Mur de soutènement église de L'Habitarelle : 9 920,00 € (participation de l'assoc La Campone 50%)
- Mise aux normes tableaux électriques salle communale + église d'Altier : 6 800,00 €
- Travaux ancienne école de L'Habitarelle (logement + salle communale) : 28 100,00 €
- Radiateurs électriques logement social : 5 000,00 €
- Aménagement d'un placard pour les archives de la commune : 1 700,00 €
- Achat de plaques de noms des rues et numéros des habitations : 14 500,00 €
- Achat terrain : 1 500,00 €
- Elaboration de la carte communale : 7 977,00 € (subvention accordée par l'Etat, reste à percevoir 2 036 €)
- Régularisation de 2 voies communales : 21 330,00 € (Subvention demandée au Département)
- Base d'adresses locales : 2 643,00 €
- Achat de chaîne pour tracteur déneigement : 3 450,00 €
- Réparation du pont de La Pigeyre : 3 550,00 €
- Installation ventilation simple flux au gîte ancienne vicairie : 3 450,00 € (reste à percevoir solde sub DETR)
- Enfouissement des réseaux secs du Grand-Altier : 40 514,00 € (Sub du Département : 13 505 €)
- Remplacement radiateurs salle communale : 3 000,00 €
- Installation de bornes électriques au camping : 4 400,00 €

Vote des subventions allouées aux associations :

Le conseil décide d'allouer les subventions suivantes, pour un montant total de 3 435 € :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villefort : 300 €
- Coopérative scolaire d'Altier : 1 200 €
- Association Les Papillons - Maison de Retraite de Villefort : 200 €
- Collège O. Barrot – Foyer Socio-éducatif : 315 €
- FNACA - Comité de Villefort : 80 €
- Le Souvenir Français – Comité de Villefort : 80 €
- Fanfare Pique Bacelle : 90 €
- Micro-crèche de Villefort : 800 €
- Ecole de Pétanque Villefortaise : 120 €
- Association Sculptures en Liberté : 150 €
- Association des Producteurs de Châtaignes des Cévennes : 100 €

Programme voirie 2024 : proposition de chantiers à réaliser :

En complément des propositions faites lors de la précédente réunion, les conseillers proposent de faire réaliser les chantiers suivants :

- Réparation des nids de poules sur les routes de La Rouvière Haute et La Rouvière Basse.
- Prévoir de faire vérifier le pont de Réboullo.
- Peut-être travaux à envisager sur la route entre Le Bergognon et Castanet, suite au passage des camions qui transportent du bois.

Des devis seront demandés et présentés lors d'une prochaine réunion.

AEP des 4 villages de l'ancienne section de L'Habitarelle : choix du bureau d'étude.

Les bureaux d'étude GAXIEU et SOGEXFO ont présenté une offre. SOGEXFO a été retenu pour un montant de 15 200 €.

Travaux de rénovation énergétique du bâtiment école-mairie.

Le devis envoyé par l'architecte s'élève à 474 638,50 €. Vu le montant très élevé, Monsieur le Maire indique qu'il a demandé au bureau d'étude de faire un chiffrage minimaliste qui comprendrait les travaux suivants : isolation par l'extérieur, changement des menuiseries (fenêtres et volets), isolation des combles, création d'une entrée avec terrasse pour le logement, construction d'une salle de sieste pour l'école sous la terrasse à créer, suppression de l'escalier qui se trouve à l'entrée de l'école et agrandissement des toilettes, installation d'un poêle à granulés ou d'une pompe à chaleur pour l'appartement.

Monsieur le Maire présentera la nouvelle estimation lors du prochain conseil.

Travaux de rénovation de l'ancienne école de L'Habitarelle (logement + salle communale).

Des devis ont été demandés pour l'isolation des combles du logement, le remplacement des menuiseries extérieures, la mise aux normes de l'installation électrique, l'installation de radiateurs électriques et l'achat d'un poêle à granulés pour le logement.

Programme de rénovation de l'éclairage public en zone cœur du PNC.

Monsieur le Maire présente les devis que le PNC a fait faire au SDEE, concernant la rénovation de l'éclairage public en zone cœur du PNC (Chareyllasses, La Pigeyre, La Prade et Le Champ) :

- Dispositif de coupure d'électricité la nuit : 2 031,40 € HT
- Dispositif coupure d'électricité + rénovation de l'éclairage public : 13 840,56 € HT
- Dispositif coupure d'électricité + détecteur de présence + rénovation de l'EP : 19 240,96 € HT

Au vu de l'avis défavorable des habitants du cœur de parc, l'ensemble des membres du conseil municipal est contre l'extinction de l'éclairage public en zone cœur du PNC.

Communication des décisions prises par le Maire :

- Location du logement social à Madame Leslie COROUGE, à compter du 12 mars 2024, moyennant un loyer de 440,00 € / mois.
- Renouvellement de la location du logement « La Curette » de L'Habitarelle à Madame Micheline DERIU, à compter du 1^{er} avril 2024, moyennant un loyer de 113,39 € / mois.

Participation financière au transport scolaire des élèves du primaire pour l'année scolaire 2022-2023.

Pour les deux élèves transportés, la participation de la commune s'élève à 1 040 €. Le conseil municipal accepte de payer cette participation.

Signature du contrat de crédit-bail avec la communauté de communes pour l'atelier agro-alimentaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite à une délibération du conseil municipal en date du 26 juillet 2016, la commune a cédé à la communauté de communes Mont-Lozère des terrains pour la construction d'un atelier de transformation agro-alimentaire. La communauté de communes a construit deux locaux sur ce terrain : un atelier biscuiterie-limonaderie (270 m²) et un atelier de jus de pomme (94 m²).

Suite aux travaux, il avait été convenu que l'atelier de jus de pomme soit rétrocédé à la commune, par le biais d'un crédit-bail d'une durée de 25 ans. Le loyer mensuel est fixé à 209,63 € HT.

Au terme du crédit-bail, le bâtiment sera cédé à un euro à la commune.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le crédit-bail.

Création d'un poste d'agent saisonnier à 13h/semaine pour 3 mois.

Le conseil municipal décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps non-complet à raison de 13 h / semaine, du 15 juin 2024 au 15 septembre 2024, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien au camping municipal.

Questions diverses :

Nouvelle campagne de stérilisation de chats errants :

La Fondation Brigitte Bardot accepte de participer financièrement pour la stérilisation de 10 chats supplémentaires, à réaliser avant le 31/12/2024.

Mme Jeannine CHANOIT de La Rouvière accepte de s'occuper de cette nouvelle campagne de stérilisation des chats.

Elections européennes :

Elles auront lieu le 9 juin 2024.